



Compteur du Temps de travail

Par **Titine40140**, le **04/02/2023** à **10:26**

Bonjour. Je suis en cdi de 37h/semaine depuis le 1er mars 2022. J'ai été en arrêt maladie en septembre pour rechute suis à un accident de travail de 2016.
Mes heures de travail sont modulables sur l'année.
En juillet août par exemple je peux faire 42h par semaine et en novembre que 34.
Est-ce que les jours où j'ai été absente pour mon arrêt de travail doivent être compter sur mon compteur d'heures annuel ?
Je vous remercie par avance de de l'intérêt que vous porterez à ma demande.
Bien à vous.
À. C

Par **AlainD67**, le **05/02/2023** à **13:55**

Bonjour,
Vous trouverez les réponses dans votre accord temps de travail ou modulation ou annualisation. Voyez ça avec vos représentants du personnel ou votre service RH